

Association de Gestion de la Maison des Familles

Le Figuier



Compte rendu du Conseil d'Administration du

6 JUIN 2017

Présents : Françoise TRELLU, Michel CARTRON, Paul BUSIN, Céline DELAUNAY, Catherine LANDEAU, Michelle MAUGÉ, Martine PHILIPPE, Laurence SOLTNER,

Excusées : Anne BARRAULT, Elisabeth CHARRIAU, Anne COLLET, Maryse TUDOUX

Absentes : Sandrine BOYER, Aurore CHARLES, Maria MORIER, Michelle ROY,

ORDRE DU JOUR

- + Point sur les travaux
- + Point sur les expertises
 - Fuites véranda
- + Etude des devis
 - Remplacement de la climatisation
- + Convention avec le CHU
- + Classement de la Maison
- + Les patients/résidents et règlement intérieur
- + Modification du règlement intérieur
- + Organisation du congrès de la FMAH en 2019
- + Les derniers chiffres
- + Information

POINT SUR LES TRAVAUX

Chambre C1 Bleue

Lors du changement de la pomme douche, le plombier a constaté une fuite sous les WC.

Nous avons préféré, pour optimiser son déplacement, qu'il y regarde de plus près.

Verdict :

- Le bâti support n'a jamais été fixé au mur et au fil des ans il s'est affaissé et a provoqué un arrachement du tuyau ce qui a provoqué la fuite.

Conséquence

- Obligation de casser l'encastrement, de changer le bâti support, raccorder les WC et refaire un encadrement.

Coût de ces travaux : 1 579€

POINT SUR LES EXPERTISES

Fuites d'eau de la véranda

Une nouvelle expertise a eu lieu le 12 avril dernier.

Etaient présents notre expert MAIF, la SAS Ouest Serrurerie et la Maison du Figuier; l'architecte ayant une nouvelle fois brillé par son absence.

La date fixée lors du protocole d'accord pour la réalisation des travaux signé par les parties était au 31 mai 2017. Malgré un mail du 15 mai et des appels des 19 et 29 mai tant sur le fixe que sur le portable du Responsable de la SAS Ouest Serrurerie nous n'avons eu aucune nouvelle de celle-ci.

Aussi, un courrier recommandé avec A.R. lui a été adressé le 2 juin 2017 le mettant en demeure d'effectuer les travaux sous 8 jours. Faute de réalisation une demande d'exécution du protocole sera déposée auprès du tribunal compétent.

Pour parfaire votre information, une nouvelle fuite a été détectée le 29 mai dans le bureau d'accueil. Un courrier avec A.R. a donc été adressé à la MAIF pour déclaration de cette nouvelle fuite auquel a été jointe une copie du courrier envoyé à la SAS Ouest Serrurerie pour information.

ETUDE DES DEVIS

La climatisation

C'est un sujet qui revient régulièrement pour diverses raisons :

- ❖ Trop froid et/ou trop d'air
- ❖ Trop de bruit (intérieur comme extérieur)
- ❖ Gestion du second étage compliqué (*pour 2 chambres il faut allumer et éteindre la clim manuellement*)

Il a donc été demandé 3 devis pour remplacer cette méthode de chauffage par un chauffage tout électrique.

Une entreprise n'a pas donné suite à notre demande.



Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
1	Généralités <i>Les unités de clim. déposées seront laissées sur place, à votre charge le traitement de ces déchets.</i>						
1.1	Tableau électrique regroupant tous les départs de chauffage (1 par pièce et par chambre)	1,00	U	888,88		888,88	20,00
1.2	Modification armoire électriques existante	1,00	F	585,64		585,64	20,00
1.3	Purge des réseaux de climatisation.	1,00	F	1 773,09		1 773,09	20,00
	TOTAL Généralités					3 247,61	
2	Installation de chauffages électriques						
2.1	Salon / Séjour						
2.1.1	Dépose d'une unité de clim. existante	2,00	F	119,96		239,92	20,00
2.1.2	Chauffage 1500 W	3,00	U	731,81		2 195,43	20,00
2.1.3	Distribution sous moufure depuis tableau	32,00	MI	35,28		1 128,96	20,00
	TOTAL Salon / Séjour					3 564,31	

1^{er} devis

Devis gratuit.
Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base	Montant
0,00	0,00	0,00
7,00	0,00	0,00
20,00	27 081,40	5 416,28

Total HT	27 081,40
Postes Complémentaires	0,00
Total HT Net	27 081,40
TVA	5 416,28
Total TTC	32 497,68
Acompte	0,00
Net à payer	32 497,68 €



Second devis

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Ce devis est réalisé par rapport au bruit de la climatisation dans les chambres			
Climatisation Démontage de la climatisation existante avec récupération du gaz et mis en place de goulotte pour mettre les tuyaux en attente	1,00	5 000,00	5 000,00
Sous-total			5 000,00

Chambre 4 / 5 / 6 Alimentation chauffage avec fil pilote	3,00	60,00	180,00
Fourniture et pose d' un radiateur calissia 1000 w	3,00	520,00	1 560,00
Sous-total			1 740,00
Divers Alimentation gestionnaire chauffage	1,00	90,00	90,00
Fourniture et pose d' un gestionnaire pour le chauffage	1,00	220,00	220,00
Fourniture et pose d' un tableau électrique comprenant inter différentiel et disjoncteur sur chaque départ	1,00	2 500,00	2 500,00
Main d' oeuvre pour passage de câble et pose de goulotte	1,00	5 000,00	5 000,00
Sous-total			7 810,00

Total H.T.	23 685,00
Total T.V.A. 20,00 %	4 737,00
Total T.T.C.	28 422,00
Net à payer (Euro)	28 422,00



Etude des devis HT (comparatif)

	XX	Quoi	YY	Quoi	Commentaires
Démontage clim	5 000,00€		1 500,48€		
Purge clim			1 772,08€		
Secrétariat	620,00€	1000W	329,93€	Cassette faux plafond	
entrée/couloir	1 160,00€	3 x 3000W	655,92€	750W	
Cuisine	625,00€	3360 W	701,28€	3360W	
Salon séjour	1 580,00€	2 x 2000W	2 195,45€	3 x 1500W	Trois radiateurs meilleure répartition
Couloir 1er étage	690,00€	1500W	866,71€	2000W	
Chambre 1	950,00€	3000W + 500W	751,83€	1500W	Phase sèche serviette non autorisée
Chambre 2	950,00€	3000W + 500W	610,34€	1000W	Phase sèche serviette non autorisée
Chambre 3	950,00€	3000W + 500W	695,27€	1000W+500W	
Chambre hand	1 005,00€	3250W + 500W	1 151,28€	2000W+750W	Puissance plus élevée
Couloir 2ème étage	635,00€	1250W	751,83€	1500W	Puissance plus élevée
Chambre 5	580,00€	1000W	895,27€	1000W+500W	Pas de pose sèche serviette
Chambre 6	580,00€	1000W	976,94€	1500W+500W	Pas de pose sèche serviette
Chambre 7	580,00€	1000W	976,94€	1500W+500W	Pas de pose sèche serviette
Déjoncteur	2 910,00€		1 474,53€		
Main d'œuvre pose de goulotte	5 000,00€		30 725,12€		
	22 685,00€		36 963,01€		
sèche serviette ch 4 à 6	920,00€				
Radiateur salon	490,00€				
Chambre Hand	245,00€				
	25 550,00€				

8

CONCLUSION ETUDES DEVIS

Les deux devis, en termes de coût, sont comparables.

Néanmoins, il faut retenir:

- ❖ **L'entreprise XX** fournit des convecteurs de qualité énergétique moins économique
- ❖ Que la connexion par Cosytouch n'est pas prévue
- ❖ L'équipement de toutes les salles de bains de sèche serviettes n'est pas conforme aux normes en vigueur (*point d'eau inférieur à 1m20 de l'alimentation électrique*)
- ❖ Une facturation globale des postes enlèvement de la clim, de la main d'œuvre et du raccordement électrique
- ❖ **L'entreprise YY** a pris nos problématiques en compte en mettant faute de place un chauffage dans le faux plafond
- ❖ Compte tenu de la surface du salon/séjour 3 radiateurs pour une meilleure répartition
- ❖ un devis détaillé mais supérieur de 1 200€ environ

Décision du CA :

- Accord pour effectuer les travaux
- Devis de l'Entreprise YY accepté sous réserve d'une relecture par un expert en bâtiment

CONVENTION AVEC LE CHU

Un rendez-vous a été demandé auprès de la Direction du CHU pour étudier les modalités d'une possible convention entre la Maison d'Accueil Hospitalière « le Figuier » et le CHU concernant plus particulièrement les patients dits en « ambulatoire ».

En effet, ces patients/résidents devraient à terme pour leur frais de nuitées être assujettis à la branche maladie et non plus sur les fonds sociaux de la CRAM gérés par la CARSAT Pays de la Loire en ce qui nous concerne.

Monsieur Arnaud BIMIER chargé par la Direction du CHU de la problématique des hôtels hospitaliers a pris le sujet en mains et doit rédiger une proposition de prise en charge auprès des instances concernées.

Décision du CA :

Un courrier officiel sera adressé au Directeur Général du CHU afin d'engager une réflexion avec les services concernés ; Michel CARTRON se charge de ce dossier



Classement de la maison

Le reclassement de la maison demandé en 2013 a été accepté en janvier 2014. Ce nouveau classement en **type L 5^{ème} catégorie** est l'équivalent pour notre maison d'une salle d'audition, de conférence.

Les ERP sont classés par type (symbolisé par une lettre), en fonction de leur activité ou la nature de leur exploitation.

Types d'ERP en fonction de la nature de leur exploitation

Nature de l'exploitation	Type	Seuils d'assujettissement de la 5 ^{ème} catégorie		
Salle d'audition, de conférence, multimédia	L	200	100	(pas de seuil)
Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations				
Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret	L	50	20	(pas de seuil)
Salle de projection, multimédia				
Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m				

10



LE CLASSEMENT DES STRUCTURES MAH, des situations très variées

■ **24 Maisons, soit 82,8%, indiquent connaître leur classement ERP :**

- **19 type O, catégorie 5** (moins de 100 accueillis) : Montpellier La Cle, Orléans Mome, St Etienne M.Jonathan, Bordeaux La Pelouse, MdP Kremlin, Tours MdP, St Brieuc M Familles, Strasbourg Les Géraniums, Montpellier La Pasquière, Lille MFH, La Tronche MFH, Toulouse Le Vallon, Toulouse Laurier Rose, Paris MdP Necker, Paris MdP Curie, Rennes Les Ajoncs, Rennes MdP Sud, Nice, Reims MAFH
- **3 type O, catégorie 4** (plus de 100 accueillis et jusque 300 accueillis et personnels) : Vanves Rosier Rouge, Dijon MdP, Nancy St Charles

2 type L, catégorie 5 : Vandoeuvre, Angers (note : à priori le « L » concerne salles d'audition, réunion, multivoages)
⇒ soit au total **72,4%** en type O (dont 3 catégorie 4) et **72,4%** catégorie 5 (dont 2 type L)

■ **5 Maisons, soit 17,2% du total des réponses, ont répondu ne pas le connaître** : Nice M. du Bonheur, Marseille M. du Coeur, Le Mans Les Soleils, Perpignan M. des Etoiles, Clermont MdP, Rouen La source pourtant équipée SSI.

GESTION DU SSI ET ALARMES, type de garde

■ **17 en Garde vigile**, à distance ou sur place, dont :

- 12 par le PC de l'hôpital (dont dans l'hôpital: Orléans, Kremlin-Bicêtre, Tours, Saint Brieuc, Strasbourg, Rouen, Necker Paris, - voisine : Perpignan, Curie Paris, St Etienne, Reims, Rennes Sud)
- 1 par prestataire à distance, qui analyse et alerte un bénévole à proximité (Nice)
- 4 en garde autonome sur place (2 par prestataire extérieur : Rosier Rouge pour 75.600€/an, Lille pour 87.000€/an - 2 par salariés directs : Le Vallon, Le Laurier Rose)

■ **8 en Garde dormante sur place**, dont :

- 1 par salarié rémunéré (Bordeaux)
- 2 par salarié logé et rémunéré (Vandoeuvre Aremis, La Cle Montpellier)
- 1 par bénévoles (St Charles Nancy : Fongeuise logée sur place)
- 3 par étudiants, en contrepartie logement sur place (Dijon, La Tronche, Rennes Les Ajoncs)
- 1 par gardien (2 personnes par roulement en contrepartie de logement : Pasquière)

■ **4 avec aucune garde**, dont 1 équipé de SSI (Angers Le Figuier) et 3 non équipés (Marseille M. du Coeur, Le Mans Les soleils, Clermont MdP)

12

CLASSEMENT DE LA MAISON

Néanmoins, cela ne correspond pas à notre activité puisque nous avons des locaux de sommeil et que le classement initial en Type O - 5ème catégorie, initié en 2009, était correct.

Ce reclassement avait été demandé dans le but de n'avoir aucune contrainte en matière de sécurité incendie conformément à l'arrêté du 23 juin 1990.

Le suivi des ERP de 5ème catégorie avec locaux à sommeil sont soumis aux articles :

- **GE2** (dossier sécurité)
- **GE3** (visite de réception)
- **GE5** (avis relatif au contrôle de la sécurité)
- **GE6** (vérifications techniques), ainsi qu'à **l'article PE4** (visite à la construction et avant l'ouverture par un organisme agréé) du règlement de sécurité.
- Ces établissements doivent être visités tous les 5 ans par la commission de sécurité compétente ; la fréquence de ces visites peut être augmentée, s'il est jugé nécessaire, par arrêté du maire ou du préfet, après avis de la commission.

Décision du CA :

- Procéder au désenfumage (fait ce jour)

- Demander au CHU pour un raccordement au PC de sécurité pour notre SSI

- La MDF n'étant pas dans le bon classement, une visite de la commission de sécurité s'impose pour un nouveau classement sachant qu'actuellement la Présidente de l'AGMF est responsable pénalement en cas d'incendie.

Pour ce faire, un courrier sera adressé en recommandé avec AR au Maire ainsi qu'au capitaine des Pompiers

LES PATIENTS/RESIDENTS/ REGLEMENT INTERIEUR

Nous accueillons régulièrement des patients/résidents qui nous sont adressés principalement par le service des Caissons Hyperbare et par l'ICO.

Nous avons dû à deux reprises appeler le SAMU pour une résidente, ce qui nous a amenés à contacter notre Fédération et différentes Maisons.

La réponse est unanime : il faut que nous ayons, à l'entrée de ces patients/résidents, **un certificat médical du médecin chef du service** dans lequel ce patient/résident est traité, attestant qu'il n'a besoin d'aucun suivi ni de surveillance particulière.

Notre règlement intérieur pour ces patients/résidents doit être aménagé sur deux points :

- Présentation de ce certificat médical avant l'entrée du patient
- Précision qu'en cas d'hospitalisation pendant son séjour à la maison d'Accueil Hospitalière la chambre devra être libérée

Décision du CA :

- Ce certificat devra être fourni par le cadre supérieur du service concerné

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

En ce qui concerne les résidents de la maison autres que les patients/résidents, nous n'avons pas prévu dans le règlement intérieur actuel de limiter notre accueil au sein de notre maison.

Néanmoins, cette limite dans le temps est prévue dans toutes les autres maisons. Pour nous prémunir d'un accueil trop long mais surtout qui pourrait être conflictuel, il serait raisonnable qu'une limite soit fixée dans le règlement intérieur, ce qui nous permettrait sans difficulté de mettre un terme à cet accueil.

Il est évident que notre mission d'accueil restera la même et que cela ne nous empêchera pas d'accepter un long séjour mais nous donnera plus de latitude devant tel ou tel cas

Décision du CA :

- Accueil limité à 3 mois

ORGANISATION DU CONGRES DE LA FMAH EN 2019

La Fédération des Maisons d'Accueil Hospitalière organise tous les deux ans son congrès dans une des Maisons.

Angers a été pressentie pour 2019.

Pour information il s'agit de recevoir :

- 120 à 130 personnes sur 2 jours avec hôtellerie, restauration
- Organisation de réunions et débats sur des thèmes choisis

Qu'en pensez-vous ?

Décision du CA :

- Avis négatif après vote mais un rapprochement sera fait avec AFELT pour une décision définitive

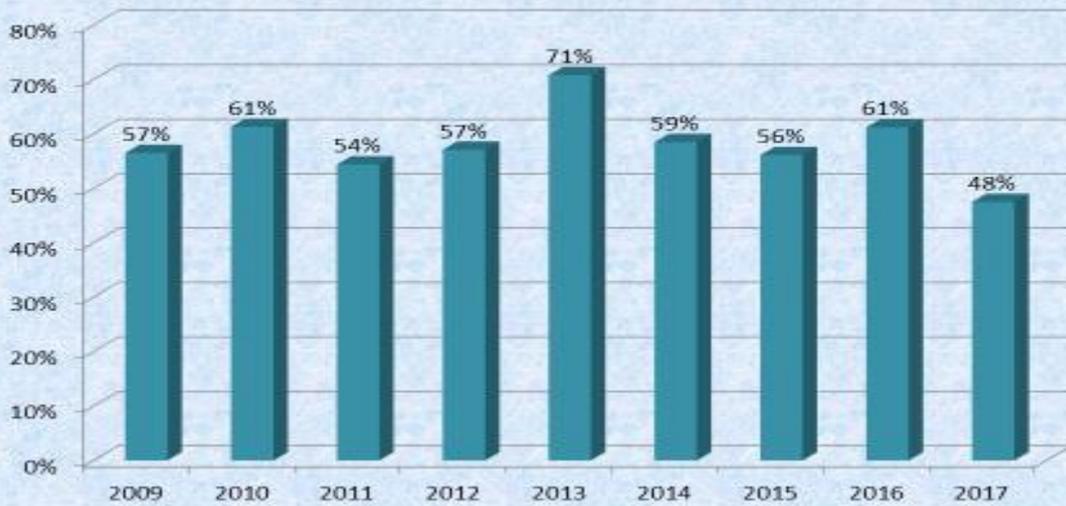
LES DERNIERS CHIFFRES





La situation Financière 2016

Taux occupation des chambres

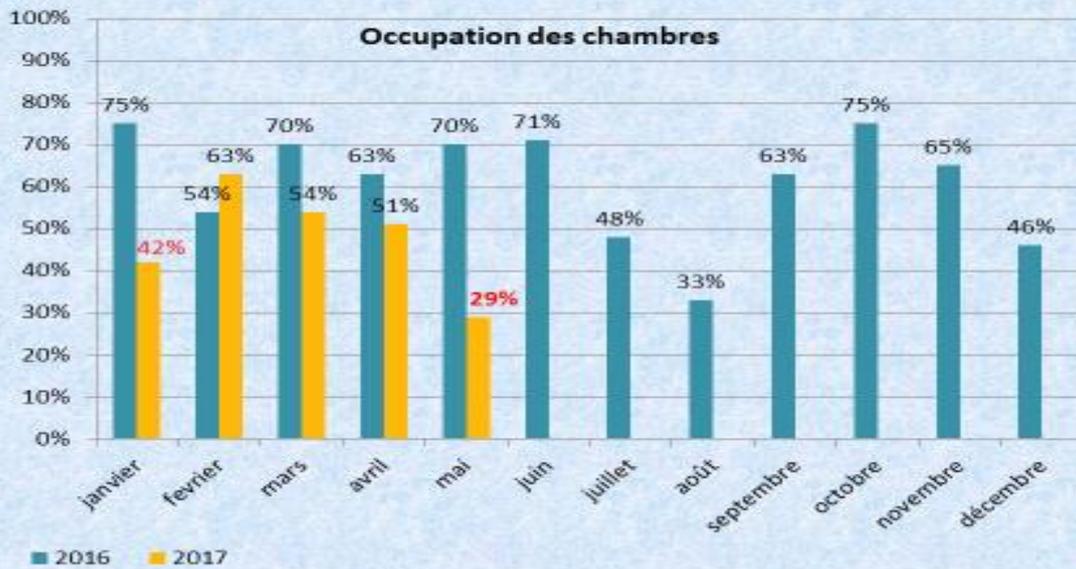


17



La situation Financière 2016

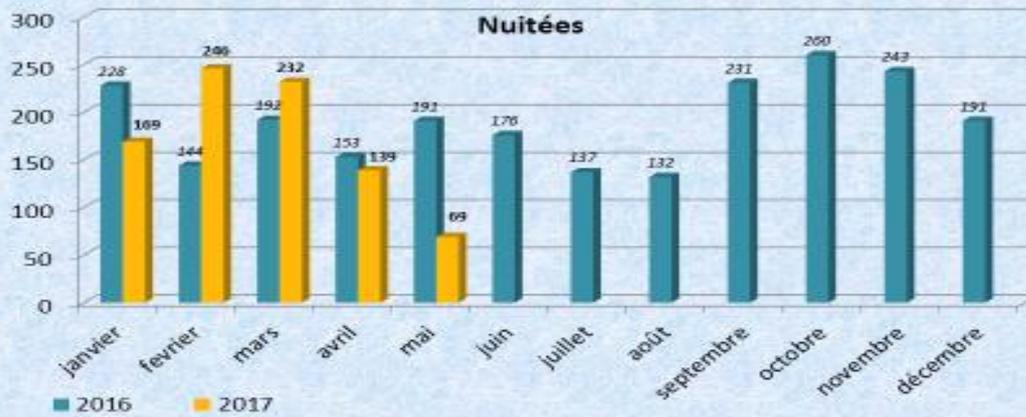
Occupation des chambres



18



La situation Financière 2016



Mai 2017 : 855 nuitées

Mai 2016 : 908 nuitées

(# 53nuitées x 32.63 = -1730€)

19



La situation Financière 2016

L'AMBULATOIRE



20

INFORMATION

Nous avons reçu un don de 750 Euros de la part de l'association Hospitalité Notre Dame de Lourdes de l'ANJOU.
Nous les en remercions

La séance est levée à 20 H 25

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 A 18H